EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 14

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

En vue de la restructuration de la pointe d'îlot Chateaudun / avenue Edouard Michelin, la Commune a négocié l'acquisition d'un studio situé dans l'immeuble 25 rue de Chateaudun, cadastré BZ n° 166 à 36 000 € appartenant à Monsieur GIRAUD Adrien, conformément à l'estimation du service des Domaines.

En vue de la restructuration du secteur Estaing / Auger, la Commune a négocié l'acquisition de deux garages à Monsieur Maurice SAINTAGNE et deux garages à Monsieur Jean-Claude SENETAIRE situés 46 rue Auger dans la copropriété CH n° 21 pour un montant de 8 000 € pour chaque garage, conformément à l'estimation des Domaines.

En vue de l'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concerté Oradou-Lafayette, la Commune a négocié l'acquisition de l'immeuble situé 74, rue de l'Oradou, parcelle cadastrée section ER n° 358 pour 245 000 € ainsi qu'un fonds de commerce appartenant à Madame DEPLAINE pour 40 000 €, conformément à l'estimation du service des Domaines.

Compte tenu que ces projets d'aménagement se réaliseront à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier / SMAF à financer ces acquisitions.

Pour ces opérations, la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune, et notamment :

* au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en huit annuités pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,

* à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de ces immeubles interviendra avant la réalisation définitive de ces projets d'urbanisme.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2010

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD